



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2012

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Claude JOND, Marie-Paule PERINET-MARQUET, Jean-Paul JACCAZ, Georges BASSET, Anthony CHAMBET, Dominique PELLISSIER, Jean-Claude DESRUES, Patrick DESCHAMPS.

ABSENTS excusés : PERINET-MARQUET Guy, MOLLARD Julie.

ABSENTS : BARDET Olivier, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie.

Procurations : MOLLARD Julie à Anthony CHAMBET, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Anthony CHAMBET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 11 septembre 2012.

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 11 septembre 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

COMMUNICATION DU MAIRE : L'examen de la question 4 de l'ordre du jour (SIVOM du Jailliet – approbation des statuts) est reporté et une nouvelle question est inscrite : tarifs ski pass scolaire.

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 11 septembre 2012

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Arrivée de M. Dominique Pellissier à 20 h10

Chapitre administration

1/ Ratios avancement de grade

Le Conseil Municipal doit fixer le taux des fonctionnaires promus chaque année après l'obtention d'un concours.

Monsieur le Maire propose un taux de 100% pour encourager les employés qui se forment.

Approuvé à l'unanimité

2/ Création poste adjoint technique 1ère classe à temps complet

Un agent a réussi son examen d'adjoint technique 1ère classe. Le Conseil Municipal doit autoriser l'accession au grade.

Approuvé à l'unanimité

3/ Convention Office de Tourisme

La Trésorerie demande de voter une convention plus complète, liant l'office de tourisme à la mairie, qui sera renouvelée chaque année afin de pouvoir verser les subventions à l'association.

Cette convention fixe les missions de l'OT.

Il est décidé également d'inclure le terrain de décollage des montgolfières dans la nouvelle convention car ce terrain ne sera plus géré par l'exploitant du club-house des Belles comme c'était le cas depuis quelques années.

Approuvé à l'unanimité

4/ Mode de paiement facturation eau assainissement - modification

Claude Jond propose, pour les usagers, la mise en place du système de paiement en ligne par carte bancaire auprès de la Trésorerie Générale. Cela devrait être opérationnel pour les règlements de cet automne.

Approuvé à l'unanimité

5/ Etat d'admission en non valeur

Claude Jond, à la demande de la Trésorerie, propose d'annuler les titres non payés des secours sur pistes car il s'agit de factures irrécouvrables. Cela représente 1403 euros TTC

Approuvé à l'unanimité

7/ Taxe d'aménagement – changement de taux

Celle-ci remplace, depuis un an, la taxe locale d'équipement, attachée aux permis de construire.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux à 5% pour les zones du PLU sans investissements majeurs de voies et réseaux pour la commune, et de mettre en place une participation voie et réseau (PVR) pour les zones AU en fonction des travaux à réaliser pour viabiliser ces secteurs (eau, assainissement, voirie, électricité...).

Approuvé à l'unanimité

8/ Désaffectation et déclassement route des Grabilles

Dans le cadre des travaux de la nouvelle entrée de la route des Grabilles, près de la RD1212, un petit tronçon de l'ancienne voie devient inutilisé. Il est proposé de déclasser ces deux morceaux de parcelle du Domaine public.

Approuvé à l'unanimité

9/ Route des Grabilles – échanges fonciers

Les propriétaires concernés par la réalisation de la nouvelle voie, route des Grabilles, sont les suivants : consorts Périnet-Marquet, consorts Grosset-Janin et la copropriété des écureuils. Les acquisitions s'élèvent à 96 680 euros + les frais notariés.

Approuvé à l'unanimité

10/ parking route des Varins - convention

L'acquisition d'une partie de la parcelle A 2130 est nécessaire pour réaliser 11 places de parking au lieu de 5 actuellement, ainsi qu'un trottoir qui permettra l'accès à l'école maternelle en toute sécurité. Il faut acheter 120m2 environ. Les Domaines ont estimés à 350 euros le m2 dans ce secteur. Ce projet sera réalisé en juin 2013 avec également la pose d'un plateau surélevé au niveau de l'entrée de l'école afin de ralentir les voitures. Il convient d'approuver la mise en place une convention avec les propriétaires autorisant la réalisation des travaux avec promesse de vente du foncier dans trois ans.

Approuvé à l'unanimité

11/ Avenant n°1 marché fournitures de voirie

La municipalité doit fixer un montant minimum (0 euros) et un maximum (250 000 euros HT) pour le marché à bon de commande pour la fourniture des enrobés auprès de la Colas. Ce marché a cours pour 4 ans.

Approuvé à l'unanimité

12/ Admission en non valeur factures d'eau

Claude Jond propose d'annuler le titre non payé d'une facture d'eau de 2008 pour un total de 190,10 euros TTC.

Approuvé à l'unanimité

13/ PDIPR

Le Conseil Général demande de valider le nouveau Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée. Tous les sentiers classés PDIPR bénéficient d'une aide du Conseil Général pour l'entretien et le balisage. A Praz, cela concerne le parcours du Tour du Pays du Mont-Blanc et sa variante. Pierre Bessy propose de changer le tracé du TPMB à Praz. Celui-ci passerait par les berges de l'Arly au lieu de la route des Varins actuellement. Le second parcours passerait par les thouvassières et les Frassies plutôt que par les Troncs.

Approuvé à l'unanimité

14/ Pass scolaire Pays du Mont Blanc

Tous les jeunes ayant 18 ans au plus dans l'année scolaire, habitant ou étant scolarisés au Pays du Mont-Blanc, peuvent bénéficier du skipass scolaire PMB, initié par le Syndicat Mixte Pays du Mont Blanc, d'une valeur de 176 euros (92 euros à la charge de la famille, 42 euros à la charge de la commune et 42 euros à la charge de Labellemontagne, exploitant du domaine skiable). Contre 92 euros, l'enfant reçoit son forfait saison station et ce pass qui permet de skier ensuite gratuitement toute la saison d'hiver dans toutes les stations du territoire.

Cela a concerné 101 petits Pralins l'année dernière.

Pour que cela soit possible, la collectivité verse aux remontées mécaniques une subvention de 42 euros par enfant. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette aide.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU

JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Magazine « Pralin(e)s »

Il sera distribué la semaine prochaine dans toutes les boîtes aux lettres.

Goudronnage RD1212 au Moulin Neuf

Pierre Bessy demande pourquoi le Conseil Général a décidé d'arrêter la reprise de l'enrobé à la limite de Praz. Monsieur le Maire explique que c'est à cause du projet de résidence de tourisme à Val Soleil. Le permis de construire inclut la construction d'un carrefour de type « tourne à gauche ». Le Conseil Général attend donc la réalisation de ce projet avant de poursuivre sa réfection de voirie. Ce projet Val Soleil va d'ailleurs évoluer avec l'arrivée d'un nouveau permis qui devrait proposer des chalets mitoyens en résidence de tourisme 4 étoiles.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h25.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 octobre 2012 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 octobre 2012.

Signé : CHAMBET Anthony, Secrétaire de séance.

Signé le Maire : Yann JACCAZ.

